



INFO TRANSFU

Décembre 2024

VOS INFOS CSE

► DÉLAI DE CARENCE

A compter du 1^{er} janvier 2025, il n'y aura plus de délai de carence pour pouvoir bénéficier des prestations du CSE. Il s'agit d'une mise en conformité avec la nouvelle règle URSSAF.

Cette nouvelle règle ajoutée à la mise en place au 1^{er} juillet 2024 de la loi VALLETOUX* va entraîner une augmentation des dépenses du CSE non compensées par les subventions de l'employeur. Par conséquent, les aides moyennes par salariés risquent de diminuer à compter de 2025. La CFDT ne peut que le déplorer.

* Loi qui encadre strictement l'accès à l'intérim pour les jeunes professionnels du secteur paramédical, imposant une expérience préalable de deux ans avant de pouvoir accepter des missions d'intérim.

► PRESTATIONS LOCATIONS VACANCES ET SÉJOURS ENFANTS

Sur proposition des élus CFDT, les prestations Participation Locations Vacances et Séjours Enfants vont évoluer afin de favoriser les tranches les plus basses. Actuellement, il fallait déboursier une somme importante afin de pouvoir bénéficier du remboursement maximum prévu pour chaque tranche de QF.

En 2025, le CSE prendra en charge 100% du montant de la facture avec un plafond variable en fonction de la tranche de QF.

PARTICIPATION LOCATION VACANCES	
Tranche de QF	Nouveau Plafond par tranche
Tranche 1	180 €
Tranche 2	160 €
Tranche 3	150 €
Tranche 4	130 €
Tranche 5	110 €
Tranche 6	90 €
Tranche 7	70 €

SÉJOUR ENFANT		
Tranche de QF	Ancienne Participation CSE	Nouveau Plafond par tranche
Tranche 1	50%	205 €
Tranche 2	45%	190 €
Tranche 3	40%	175 €
Tranche 4	35%	160 €
Tranche 5	30%	145 €
Tranche 6	25%	130 €
Tranche 7	20%	115 €

Points principaux du CSE de décembre 2024

📍 Informations de la direction :

► Guéret :

Une réunion avec les services informatiques a eu lieu pour le transfert d'activité de Guéret vers le CH afin de revoir les obligations réglementaires dans le cadre d'un dépôt d'urgence et de délivrance. Cette sécurisation informatique va prendre plus de temps que

prévu et le transfert se ferait plutôt sur le mois de Juin 2025.

Le CSE devrait être informé en mars et consulté en avril, avec un dossier complet sur les différents impacts.

📍 Passage en ZFE d'une partie de Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2025 :

Pour qu'un véhicule puisse entrer en intra-rocade de Bordeaux, il faudra qu'il soit muni d'une vignette CRIT'AIR. Dans le cas contraire, une verbalisation pourrait intervenir.

Pour faire votre demande de vignette, il suffit de se rendre sur le site <https://www.certificat-air.gouv.fr> (vous devrez déboursier la somme de 3.77 €).

📍 Travaux collation donneurs Limoges :

DÉCLARATION CFDT :

La CFDT milite depuis de nombreuses années pour que ce projet aboutisse. Après plusieurs reports faute de budget, la CFDT est satisfaite de le voir enfin aboutir.

Il va permettre d'avoir un impact positif sur les conditions de travail de l'ensemble du personnel et d'améliorer celle de la personne reconnue en maladie professionnelle.

Ce projet favorise également une amélioration de l'image du site de Limoges avec une fin de parcours donneurs plus moderne et accueillante.

La CFDT regrette tout de même, le temps perdu sur un projet qui aurait pu être intégré au PAPRIACT dès la reconnaissance en maladie professionnelle ou dans le cadre d'un plan d'investissement de rénovation des maisons du don.

La CFDT est favorable à ce projet.

📍 Indicateur PRISME au prélèvement :

C'est un indicateur de ratio de productivité qui prend en compte le temps passé à réaliser les tâches aux prélèvements. Pour objectiver cet indicateur, une série de chronométrages va être réalisée sur l'ensemble des régions.

En NVAQ le chronométrage se fera sur :

- ▶ 2 MDD : Bordeaux et Mont de Marsan.
- ▶ 3 collectes : 1 de communes, 1 d'entreprise et 1 événementielle étudiante.

📍 Modification organisation IH DEL Poitiers :

Le changement présenté concerne la création d'une équipe de nuit et d'une équipe de jour. Le but est de libérer du temps pour réaliser les tâches annexes.

Point du vue CFDT :

La création d'une équipe de jour et d'une équipe de nuit est un plus pour la conciliation vie pro vie perso, mais également pour la santé au travail des salariés.

Cette future organisation sera présentée lors du prochain CSE, afin qu'elle puisse s'appliquer rapidement.

Mais pour la CFDT, il faudra aller plus loin. Dans ce service en difficulté, avec les départs successifs des biologistes, de la cheffe d'équipe et de techniciens, il est nécessaire de s'assurer que l'organisation colle à l'activité et qu'il y ait le nombre de personnels suffisants.

Une analyse de l'activité devra être réalisée, et les orientations sur l'évolution doivent être présentées. Un cap, donné par la direction permettrait au personnel d'envisager l'avenir plus sereinement.

📍 Ambition plasma : modification des horaires des MDD :

Pour atteindre les objectifs plasmas 2025, la direction prévoit d'étendre les horaires des MDD. Il faudrait prélever 45 000 aphèreses en 2025, et par conséquent proposer 57 000 RDV, en se basant sur un taux de remplissage des créneaux de 80%. Le besoin en ETP serait de 11 supplémentaires.

Dans le cadre du plan plasma, la MDD de Biarritz va reprendre le prélèvement de plasmas qui avait été arrêté en 2019.

Point de vue CFDT :

Il faudrait dans un premier temps chercher à remplir les créneaux actuels, qui ne sont remplis qu'à 73% en semaine.

L'EFS peine à embaucher et à fidéliser son personnel. La CFDT se

demande quel plan d'action est prévu pour pallier à cela et ainsi embaucher les 11 ETP nécessaires et surtout les retenir !

Dans les documents présentés, il n'est pas fait mention du coût de ce plan, de la formation des personnels, etc... Avec des embauches et du matériel supplémentaire, il y a forcément des impacts.

Le CSE Central va être consulté sur ce plan plasma. Le budget prévu initialement pour l'EFS n'est plus d'actualité suite à la démission du gouvernement. Comment réaliser ce plan plasma sans budget réévalué ?

📍 Rapport Egalité Professionnelle :

DÉCLARATION CFDT :

Nous constatons que le nombre d'employés diminue d'année en année en 2023 : il reste seulement 2 femmes en CDI. L'EFS peut-il se priver d'employés ? Pour la CFDT, il faut maintenir des postes ouverts à des personnes sans diplôme et avec un diplôme de niveau 5. Actuellement, la classification n'est pas respectée et qu'en est-il des parcours professionnels ?

Nous notons que le pourcentage de temps partiels chez les femmes est stable depuis 2021 et augmente légèrement chez les hommes. L'enquête temps partiel nous indique qu'il reste encore 16 salariés en temps partiel non choisi. Parmi ces 16 salariés, il y a 4 employés relation donneurs et 1 technicien relation donneurs dont 2 femmes qui sont en position 3. La CFDT tient à rappeler qu'il est important de proposer des postes à temps plein chez les employés afin d'éviter de précariser ses métiers.

Nous constatons au niveau des promotions chez les cadres non médicaux un écart assez important en faveur des hommes soit 14,2% parmi le personnel masculin contre 5,3% parmi le personnel féminin.

On observe qu'au niveau de la rémunération moyenne dans certains emplois repères, des écarts restent assez importants comme par exemple chez les coordonnateurs d'activité fonctionnelle (8,5% en faveur des hommes), les médecins de prélèvement (6,6% en faveur des hommes), les cadres de fonction support (6% en faveur des hommes) et chez les employés de production (16,5% en faveur des femmes).

Nous regrettons de n'avoir que des données macro sur la partie rémunération qui ne nous permettent pas une analyse plus fine. Dans le tableau des rémunérations moyenne par sexe, par emplois repères, il faudrait au moins connaître l'ancienneté moyenne.

Pour toutes ces raisons, les élus CFDT voteront défavorablement le rapport égalité professionnelle 2023.

📍 Questions CFDT :

▶ Indemnités de remplacement inopiné : quand et comment seront régularisées les indemnités non versées pour octobre suite à l'erratum ?

Réponse de la direction : il faut que les gestionnaires HQ modifient les consignes dans les plannings HQ des salariés concernés avant le 5 décembre pour une prise en compte sur la paie de décembre.

▶ Dans plusieurs services, les bulletins annexes ne sont pas envoyés aux salariés. La direction peut-elle faire un rappel sur l'obligation de fournir ce bulletin annexe mensuellement ?

Réponse de la direction : La responsable paie envoie chaque mois les informations aux planificateurs et responsables de service après l'envoi des bulletins de paie. Il va être précisé le caractère obligatoire de la diffusion.

Votre équipe

CFDT

vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

2025

Les calendriers CFDT 2025 sont disponibles auprès de vos représentants CFDT ou téléchargeables sur le site www.cfdt-efs.fr

CALENDRIER CFDT - 2025

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 M	1 S	1 S	1 M	1 D	1 D
2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L
3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M
4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J
6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V
7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S
8 M	8 S	8 S	8 M	8 J	8 D
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L
10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M
11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M
12 D	12 M	12 M	12 S	12 J	12 V
13 L	13 J	13 J	13 D	13 M	13 J
14 M	14 V	14 V	14 L	14 S	14 D
15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 L
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 M
17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M
18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M
19 D	19 M	19 M	19 S	19 J	19 J
20 L	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V
21 M	21 V	21 V	21 L	21 S	21 M
22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L
24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M
25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M
26 D	26 M	26 M	26 S	26 J	26 V
27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V
28 M	28 V	28 V	28 L	28 S	28 M
29 M	29 S	29 S	29 M	29 J	29 D
30 J	30 D	30 D	30 M	30 V	30 L
31 V	31 L	31 L	31 J	31 S	31 D

Un syndicat qui fait entendre votre voix

NÉGOCIATIONS, C'EST PAS FIN !

CALENDRIER CFDT - 2025

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L
2 M	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 V	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5 S	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 D	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7 L	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L
9 M	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 S	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 L	13 J	13 M	13 L	13 J	13 S
14 L	14 V	14 D	14 D	14 V	14 D
15 M	15 S	15 L	15 S	15 S	15 L
16 M	16 S	16 M	16 M	16 D	16 M
17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 V	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 S	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 D	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21 L	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23 M	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 V	25 L	25 J	25 S	25 M	25 V
26 S	26 V	26 J	26 D	26 M	26 V
27 D	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 L	28 J	28 M	28 M	28 V	28 D
29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30 M	30 S	30 J	30 J	30 D	30 M
31 J	31 D	31 V	31 V	31 S	31 M

Un syndicat qui s'engage dans l'action

RENDEZ-VOUS À LA CFDT !

Cfdt ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Nouvelle-Aquitaine

Cfdt
S'engager pour chacun
Agir pour tous

Délégué Syndical Central



Délégués Syndicaux Régionaux

Benoît LEMERCIER
☎ 06 31 52 83 77
✉ lemercier.cfdt@gmail.com

Xavier JACOB
☎ 06 71 57 98 34
✉ jacob.cfdt@gmail.com

Dominique NOIRAULT
☎ 06 60 48 91 51
✉ noirault.cfdt@gmail.com